



TG/39/8(proj.)

ORIGINAL: anglais

DATE : 2002-02-18

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PROJET

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE
LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

**FÉTUQUE DES PRÉS,
(*Festuca pratensis* Huds.)**

**FÉTUQUE ÉLEVÉE
(*Festuca arundinacea*
Schreb.)**

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs.....	3
II. Matériel requis.....	3
III. Conduite de l'examen.....	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés.....	4
VI. Caractères et symboles.....	4
VII. Tableau des caractères.....	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	11
IX. Littérature.....	13
X. Questionnaire technique.....	14

I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs s'appliquent à toutes les variétés de fétuque des prés (*Festuca pratensis* Huds.) et fétuque élevée (*Festuca arundinacea* Schreb.).

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences que le demandeur doit fournir est de :

1,5 kg.

Les semences doivent au moins satisfaire aux conditions minimales exigées en matière de faculté germinative, de teneur en eau et de pureté pour la commercialisation des semences dans le pays dans lequel la demande est faite. En particulier pour la conservation, qui nécessite une qualité supérieure, le demandeur doit indiquer la faculté germinative effective qui doit être aussi élevée que possible.

2. Les semences ne doivent pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si les semences ont été traitées, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale de l'examen est en règle générale de deux cycles de végétation indépendants.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter au minimum sur 60 plantes isolées et au moins 10 mètres de parcelle en lignes. Des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, ne peuvent être utilisées que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Parcelles de plantes isolées. Chaque essai doit porter sur 60 plantes isolées réparties en trois ou plusieurs répétitions.

5. Parcelles en lignes. Chaque essai doit porter au moins sur une ligne de 10 mètres répartie en deux ou trois répétitions. La densité du semis doit permettre d'obtenir 160 à 200 plantes par mètre linéaire.

6. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, toutes les observations de plantes isolées doivent porter sur 60 plantes ou 60 parties de plantes, à raison d'une partie par plante.

2. Les observations de plantes semées en lignes doivent être faites sur la totalité de chaque parcelle.

3. Lorsque l'observation d'un caractère peut être faite à la fois sur les plantes isolées et sur des lignes, il est possible que l'expression du caractère et que sa méthode de notation soient différentes, par suite des phénomènes de compétition entre plantes.

4. L'interprétation des résultats doit être faite conformément aux règles applicables aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale aux principes directeurs d'examen.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes afin de faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas ou ne varient que très peu à l'intérieur d'une variété. Leurs différents niveaux d'expression doivent être répartis équitablement dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères suivants pour le groupement des variétés :

- a) Ploïdie (caractère 1)
- b) Feuille : intensité de la couleur verte au cours du développement végétatif (caractère 5) (seulement pour *Festuca arundinacea*)
- c) Plante: époque d'épiaison (après vernalisation) (caractère 8)
- d) Tige: longueur de la tige la plus longue compris la inflorescence (à la fin de l'élongation) (caractère 11) (seulement pour *Festuca arundinacea*)

VI. Caractères et symboles

1. Pour déterminer la distinction, l'homogénéité et la stabilité, il convient d'utiliser les caractères et leurs niveaux d'expression tels qu'indiqués sur le tableau des caractères.

2. Des notes (chiffrées), destinées au traitement électronique des données, sont indiquées en regard des niveaux d'expression pour chaque caractère.

3. Légende :

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel des essais sont effectués, et qui doivent toujours figurer dans les descriptions de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales l'empêchent.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

1) Type d'évaluation :

MG : mensuration d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur des observations de plantes individuelles ou de parties de plantes

Observation à effectuer sur A = plantes isolées
B = parcelles en lignes
C = essais spéciaux

F.p. = *Festuca pratensis* Huds.

F.a. = *Festuca arundinacea* Schreb.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

Plot ¹⁾ Parcelle ¹⁾ Parzelle ¹⁾ Parcela ¹⁾		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	C	Ploidy	Ploïdie	Ploidie	Ploidía		
(*)							
(+)							
		diploid	diploïde	diploid	diploide	Cosmos 11(F.p.)	2
		tetraploid	tétraploïde	tetraploid	tetraploide		4
		hexaploid	hexaploïde	hexaploid	hexaploide	Ibis (F.a.)	6
		octoploid	octoploïde	oktoploid	octoploide		8
		decaploid	décaploïde	dekaploid	decaploide	Kasba (F.a.)	10
		amphiploid	amphiploïde	amphiploid	anfiploide	Lunibelle (F.a.)	11
2.	A MS B VG	Plant: tendency to form inflorescences (without vernalization)	Plante: tendance à former des inflorescences (sans vernalisation)	Pflanze: Neigung zur Bildung von Blütenständen (ohne Vernalisation)	Planta: tendencia a formar inflorescencias (sin vernalización)		
(+)							
		absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Ibis (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	1
		weak	faible	gering	débil	Elfina (F.a.) , Comtessa (F.p.)	3
		medium	moyenne	mittel	media	Astérix (F.a.), Bundy (F.p.)	5
		strong	forte	stark	fuerte	Leprechaun (F.a.)	7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
3.	A MS	Plant: <u>only for F.p.:</u> length (at the end of growing period before vernalization)	Plante: <u>uniquement pour F.p.:</u> longueur (à la fin de la période de végétation avant vernalisation)	Pflanze: <u>nur für F.p.:</u> Länge (am Ende der Vegetationsperiode vor Vernalisation)	Planta: <u>solamente para F.p.:</u> longitud (al final del periodo de vegetación antes de la vernalización)		
(+)							
		short	courte	kurz	corta		3
		medium	moyenne	mittel	media	Bundy (F.p.)	5
		long	longue	lang	larga	Preval (F.p.)	7

Plot ¹⁾ Parcelle ¹⁾ English Parzelle ¹⁾ Parcela ¹⁾	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
4. A VS	Plant: <u>only for F.p.:</u> growth habit (as for 3)	Plante: <u>uniquement</u> pour F.p.: port (comme pour 3)	Pflanze: <u>nur für</u> F.p.: Wuchsform (wie unter 3)	Planta: <u>solamente</u> para F.p.: porte (como para 3)	
(*) (+)	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semi-erecto	3
	intermediate	demi-dressé à demi-étalé	mittel	intermedio	Comtessa (F.p.) 5
	semi-prostrate	demi-étalé	halbliiegend	semi-postrado	Cosmos 11 (F.p.) 7
5. B VG	Leaf: intensity of green color during vegetative growth stage	Feuille: intensité de la couleur verte au cours du développement végétatif	Blatt: Intensität der Grünfärbung während des vegetativen Wachstums	Hoja: intensidad del color verde durante el crecimiento vegetativo	
(*)	very light	très claire	sehr hell	muy clara	1
	light	claire	hell	clara	Kasba (F.a.) 3
	medium	moyenne	mittel	media	Sopline (F.a.), Belimo Bundy (F.p.) 5
	dark	foncée	dunkel	oscura	Borneo (F.a.), Stella (F.p.) 7
	very dark	très foncée	sehr dunkel	muy oscura	Coronado (F.a.) 9
6. B VG	Foliage: <u>only for</u> F.a.: fineness (as for 2)	Feuillage: <u>uniquement pour</u> F.a.: finesse (comme pour 2)	Laub: <u>nur für</u> F.a.: Feinheit (wie für 2)	Follaje: <u>solamente</u> para F.a.: finura (como para 2)	
	very fine	très fin	sehr fein	muy fino	Danielle (F.a.) 1
	fine	fin	fein	fino	Coronado (F.a.) 3
	medium	moyen	mittel	medio	Pastelle (F.a.) 5
	coarse	grossier	grob	grueso	Ibis (F.a.) 7

Plot ¹⁾ Parcelle ¹⁾ Parzelle ¹⁾ Parcela ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. B MG	Plant: natural height after vernalization (about 4 weeks after beginning of vegetative growth)	Plante: hauteur naturelle après vernalisation (environ 4 semaines après le début de la croissance végétative)	Pflanze: natürliche Höhe nach Vernalisation (ungefähr 4 Wochen nach Beginn des vegetativen Wachstums)	Planta: altura después de la vernalización (aprox. 4 semanas después del comienzo del crecimiento vegetativo)		
	short	basse	niedrig	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media	Belimo (F.p.)	5
	long	haute	hoch	alta	Merifest (F.p.)	7
8. A MS (*) B MG (+)	Plant: time of inflorescence emergence (after vernalization)	Plante: époque d'épiaison (après vernalisation)	Pflanze: Zeitpunkt des Erscheinens der Blütenstände (nach der Vernalisation)	Planta: época de emergencia de las inflorescencias (tras la vernalización)		
	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Gardian (F.a.)	1
	early	précoce	früh	temprana	Ibis (F.a.), Salfat (F.p.)	3
	medium	moyenne	mittel	media	Villageoise (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	5
	late	tardive	spät	tardía	Barcel (F.a.), Bundy (F.p.)	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Bariane (F.a.)	9
9. A VS (+)	Plant: growth habit at <u>inflorescence emergence</u>	Plante: port à l'épiaison	Pflanze: Wuchsform bei <u>Erscheinen der Blütenstände</u>	Planta: porte a la <u>emergencia de la inflorescencia</u>		
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Leprechaun (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	3
	intermediate	demi-dressé à demi-étalé	mittel	intermedio	Bundy (F.p.)	5
	semi-prostrate	demi-étalé	halbliiegend	semiprostrado		7

Plot ¹⁾ Parcelle ¹⁾ Parzelle ¹⁾ Parcela ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
10.	A MS	Plant: natural height at inflorescence emergence	Plante: hauteur naturelle à l'épiaison	Pflanze: natürliche Höhe bei Erscheinen der Blütenstände	Planta: altura a la emergencia de la inflorescencia		
		short	basse	niedrig	baja	Eldorado (F.a.), Bundy (F.p.)	3
		medium	moyenne	mittel	media	Adventure (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	5
		long	haute	hoch	alta	Ibis (F.a.), Preval (F.p.)	7
11.	A MS (*)	Stem: length of longest stem including inflorescence (when fully expanded)	Tige: longueur de la tige la plus longue compris la inflorescence (à la fin de l'élongation)	Halm: Länge des längsten Halms einschließlich Blütenstand (wenn voll ausgebildet)	Tallo: longitud del tallo más largo incluyendo la inflorescencia (cuando está completamente expandida)		
		short	courte	kurz	corta	Bonaparte (F.a.), Bundy (F.p.)	3
		medium	moyenne	mittel	media	Aventure (F.a.), Comtessa (F.p.)	5
		long	longue	lang	larga	Ibis (F.a.), Senu (F.p.)	7
12.	A MS	Inflorescence: length (as for 11)	Inflorescence: longueur (comme pour 11)	Blütenstand: Länge (wie unter 11)	Inflorescencia: longitud (como para 11)		
		short	courte	kurz	corta	Murray (F.a.), Dufa (F.p.)	3
		medium	moyenne	mittel	media	Ibis (F.a.), Senu (F.p.)	5
		long	longue	lang	larga	Kasba (F.a.)	7

Plot ¹⁾ Parcelle ¹⁾ Parzelle ¹⁾ Parcela ¹⁾	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. A MS (*)	Flag leaf: length on representative stem (as for 11)	Dernière feuille: longueur d'une tige représentative (comme pour 11)	Fahnenblatt: Länge an einem repräsentativen (wie unter 11)	Hoja banderola: longitud en tallo representativo (como para 11)		
	very short	courte	sehr kurz	muy corta		1
	short	très courte	kurz	corta	Bonaparte (F.a.), Dufa (F.p.)	3
	medium	moyenne	mittel	media	Villageoise (F.a.), Comtessa (F.p.)	5
	long	longue	lang	larga	Ibis (F.a.)	7
	very long	très longue	sehr lang	muy larga	Lunibelle (F.a.)	9
14. A MS (*)	Flag leaf: width (same flag leaf as that used for 13)	Dernière feuille: largeur (même feuille que celle utilisée pour 13)	Fahnenblatt: Breite (dasselbe Fahnenblatt wie für 13)	Hoja banderola: anchura (la misma hoja que como para 13)		
	narrow	étroite	schmal	estrecha	Bonaparte (F.a.)	3
	medium	moyenne	mittel	media	Villageoise (F.a.), Bundy (F.p.)	5
	wide	large	breit	ancha	Lunibelle (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	7

VIII. Explications du tableau des caractères

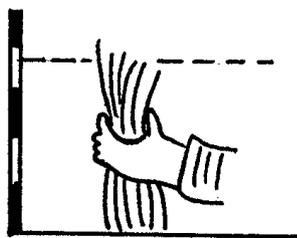
Add. 1 : Ploïdie

Amphiploïde : variété issue d'un croisement entre une forme hexaploïde et une forme decaploïde, présentant un nombre variable de chromosomes.

Add. 2 : Plante: tendance à former des inflorescences (sans vernalisation)

La date d'épiaison de chaque plante isolée doit être déterminée. On estime qu'une plante a produit un épi lorsque l'on peut apercevoir le sommet de trois inflorescences dépassant de la gaine de la dernière feuille. À partir des données concernant les plantes isolées, on obtient une date moyenne par parcelle ainsi qu'une date moyenne par variété.

Add. 3 : Plante: uniquement pour F.p.: longueur (à la fin de la période de végétation avant vernalisation)



La longueur moyenne des feuilles les plus longues de la plante redressée doit être mesurée.

Add. 4 + 9 : Plante: uniquement pour F.p.: port (comme pour 3) (4) et Plante : port à l'épiaison (9)

Le port de la plante devrait être déterminé de manière visuelle d'après la position des feuilles de la plante dans son ensemble. On se fondera sur l'angle formé par une ligne imaginaire tirée à travers la zone au feuillage le plus dense et la verticale.



3
demi-dressé



5
demi-dressé à demi-étalé



7
demi-étalé

Add. 8 : Plante: époque d'épiaison (après vernalisation)

A. Parcelles de plantes isolées

La date d'épiaison de chaque plante isolée doit être déterminée. On estime qu'une plante a produit un épi lorsque l'on peut apercevoir le sommet de trois inflorescences dépassant de la gaine de la dernière feuille. À partir des données concernant les plantes isolées, on obtient une date moyenne par parcelle ainsi qu'une date moyenne par variété.

B. Parcelles en lignes

À chaque date d'observation, il convient de déterminer le niveau de croissance moyen de la parcelle en indiquant parmi les niveaux ci-après celui qui semble le plus approprié:

- 1) gonflement
- 2) sommet de l'inflorescence à peine visible
- 3) $\frac{1}{4}$ de l'inflorescence dégagée
- 4) $\frac{1}{2}$ de l'inflorescence dégagée

La date d'épiaison correspond à celle où la parcelle atteint en moyenne le niveau 2. Cette date peut, si nécessaire, être calculée par interpolation.

IX. Littérature

Fermanian, T.W. Haley, J.E. Wessels, K. Wilkinson, H.T. Han, S., Characterization of tall fescue and perennial ryegrass cultivars. *Journal of Turfgrass Management*. 1996. 1: 4, 63-79.

X. Questionnaire technique

	<p>Référence (réservé aux administrations)</p>
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Festuca pratensis</i> Huds. FÉTUQUE DES PRÉS <i>Festuca arundinacea</i> Schreb L. FÉTUQUE ÉLEVÉE</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

4.2 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Ploïdie (1)		
diploïde	Cosmos 11 (F.p.)	2[]
tétraploïde		4[]
hexaploïde	Ibis (F.a.)	6[]
octoploïde		8[]
décaploïde	Kasba (F.a.)	10[]
amphiploïde	Lunibelle (F.a.)	11[]
5.2 Feuille: intensité de la couleur verte au cours du développement (5) végétatif		
très claire		1[]
claire	Kasba (F.a.)	3[]
moyenne	Sopline (F.a.), Belimo Bundy (F.p.)	5[]
foncée	Borneo (F.a.), Stella (F.p.)	7[]
très foncée	Coronado (F.a.)	9[]
5.3 Plante: époque d'épiaison (après vernalisation) (8)		
très précoce	Gardian (F.a.)	1[]
précoce	Ibis (F.a.), Salfat (F.p.)	3[]
moyenne	Villageoise (F.a.), Cosmos 11 (F.p.)	5[]
tardive	Barcel (F.a.), Bundy (F.p.)	7[]
très tardive	Bariane (F.a.)	9[]

Caractères	Exemples	Note	
5.4 Tige: longueur de la tige la plus longue compris la inflorescence (à (11) la fin de l'élongation)			
courte	Bonaparte (F.a.), Bundy (F.p.)	3[]	
moyenne	Aventure (F.a.), Comtessa (F.p.)	5[]	
longue	Ibis (F.a.), Senu (F.p.)	7[]	
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés			
Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
<p>^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.</p>			

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation préalable de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui Non

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui Non

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.